



DEMANDE D'ATTRIBUTION D'ÉQUIVALENCES POUR LA FORMATION DIDACTIQUE

En dernière page de ce document, vous trouverez des précisions pour remplir le formulaire. Si nécessaire, la personne désignée de votre haute école ou une collaboratrice du Centre HES-SO de développement professionnel (devpro@hes-so.ch) répondra volontiers à vos questions.

Nom de famille officiel

Si différent, nom précédent

(si ce nom figure dans une pièce annexée
ou dans une demande précédemment traitée)

Prénom-s

Date de naissance: jour mois année

Haute école de la HES-SO dans laquelle est (principalement) engagé-e le ou la requérant-e:

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE ÉQUIVALENCE TOTALE

Formation longue, avec diplôme ou titre dans le domaine pédagogique

Diplôme ou titre obtenu

Institution dans laquelle la formation a été suivie

Date d'obtention du diplôme ou titre: jour mois année

Veillez annexer

- un descriptif du contenu et les objectifs de la formation, avec une indication de la durée de la formation
- une copie du certificat ou du diplôme obtenu

2/4

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE ÉQUIVALENCE PARTIELLE

Formations courtes dans le domaine pédagogique, accomplies hors de l'offre du Centre HES-SO de développement professionnel (DevPro)

Formation suivie

Institution qui l'offrait

Durée

nb. équivalent de jours ou demi-jours suivis

Compétence-s développée-s

selon le Référentiel de compétences pédagogiques et didactiques pour l'enseignement supérieur (annexé au formulaire)

Équivalence estimée et demandée

en nombre équivalent de jours (ou demi-jours)

Numéro-s d'annexe-s

Joindre et numéroter copie de l'attestation de participation ou du certificat obtenu, mentionnant contenu et durée

Formation suivie

Institution qui l'offrait

Durée

nb. équivalent de jours suivis (à 8 périodes de 45 min ou 6 h)

Compétence-s développée-s

selon le Référentiel de compétences pédagogiques et didactiques pour l'enseignement supérieur (annexé au formulaire)

Équivalence estimée et demandée

en nombre équivalent de jours (ou demi-jours)

Numéro-s d'annexe-s

Joindre et numéroter copie de l'attestation de participation ou du certificat obtenu, mentionnant contenu et durée

Formation suivie

Institution qui l'offrait

Durée

nb. équivalent de jours suivis (à 8 périodes de 45 min ou 6 h)

Compétence-s développée-s

selon le Référentiel de compétences pédagogiques et didactiques pour l'enseignement supérieur (annexé au formulaire)

Équivalence estimée et demandée

en nombre équivalent de jours (ou demi-jours)

Numéro-s d'annexe-s

Joindre et numéroter copie de l'attestation de participation ou du certificat obtenu, mentionnant contenu et durée

Compléter ici s'il n'y a pas d'autres formations à faire valoir. Sinon veuillez dupliquer cette page et remplir la rubrique correspondante de la dernière page.

Je certifie que l'ensemble des renseignements fournis sont exacts et que les pièces jointes sont authentiques.

Date: Signature du ou de la requérant-e:

A transmettre à la direction de la haute école compétente qui traitera la demande.



PRÉCISIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE

Des équivalences sont attribuées uniquement pour des **formations qui s'inscrivent dans le champ de la formation pédagogique et didactique**, sur la base du *Référentiel de compétences pédagogiques et didactiques pour l'enseignement supérieur* ou tout autre référentiel de compétences pédagogiques et didactiques pertinent pour l'enseignement en HES. Les formations qui consistent en un perfectionnement professionnel ou une formation continue professionnelle dans un champ de spécialité ne peuvent être prises en compte.

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE ÉQUIVALENCE PARTIELLE

- Reporter la dénomination complète des formations et des institutions, n'utilisez pas d'abréviations sans les expliciter.
- La durée de chaque formation suivie est convertie **en jours ou demi-jours** et une demande est faite pour l'attribution d'équivalence, en prenant en compte le cas échéant la portion de la formation suivie qui permet cette attribution, conformément aux dispositions d'application, section III, p. 2.

DÉCISION D'ATTRIBUTION D'ÉQUIVALENCES PAR LA DIRECTION

- La direction de la haute école accorde des équivalences pour des formations didactiques préalables, en conformité avec les dispositions d'application (règlement art. 5, al. 4 et 5). Cette rubrique est remplie par un membre de la direction de la haute école ou une personne désignée par celle-ci.



RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES DIDACTIQUES ET PÉDAGOGIQUES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Issu du référentiel de compétences pour l'enseignant universitaire de l'Association internationale de pédagogie universitaire (AIPU)

DIMENSION PÉDAGOGIQUE

1. Adopter une représentation de l'acte d'enseigner et d'apprendre susceptible de rendre son activité d'enseignement la plus efficace possible (en termes de gains d'apprentissage)

C'est, par exemple, vouloir et pouvoir mettre en oeuvre des dispositifs pédagogiques différents de ceux que l'on a toujours connus, dans le souci de développer de meilleurs apprentissages. C'est aussi accepter de faire évoluer la conception que l'on a de ce que signifie « enseigner », en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques en la matière.

2. Planifier et mettre en oeuvre des activités d'enseignement pertinentes, efficaces et efficaces (choix et articulation des objectifs, des méthodes d'enseignement, des contenus, des supports, etc.)

C'est, par exemple, planifier et mettre en oeuvre des dispositifs pédagogiques (contenus et méthodes) qui soient les plus adaptés aux objectifs poursuivis et aux caractéristiques du public cible (pertinence et efficacité), mais qui tiennent compte également du contexte d'enseignement (efficacité).

3. Planifier et mettre en oeuvre les activités d'évaluation des apprentissages (choix et articulation des critères, des méthodes d'évaluation, des instruments, techniques de correction, etc.)

C'est, par exemple, vouloir et pouvoir varier les dispositifs d'évaluation, en fonction des objectifs poursuivis, mais aussi du déroulement des activités. C'est définir et communiquer des critères et les procédures qui garantissent le plus d'objectivité. C'est également proposer des démarches d'évaluation formative.

4. Maîtriser les diverses formes de la communication pédagogique (expression orale et écrite, communication non verbale, utilisation des technologies de l'information et de la communication, etc.)

C'est non seulement pouvoir communiquer clairement par oral et par écrit, mais c'est aussi construire et savoir utiliser des supports variés (documents de cours, portefeuille de lectures, outils de présentation, plateforme e-learning, web 2.0, etc.) adaptés aux différents besoins pédagogiques.

5. Animer et gérer les interactions dans des groupes d'étudiant-e-s de tailles diverses.

C'est, par exemple, pouvoir susciter des interactions (entre professeur-e et étudiant-e-s, entre étudiant-e-s), quels que soient le nombre d'étudiant-e-s et le contexte d'enseignement.

6. Accompagner les étudiant-e-s dans leurs apprentissages (tutoring, accompagnement méthodologique, évaluation formative, etc.)

C'est, par exemple, disposer de connaissances en matière de méthodologie du travail en contexte d'enseignement supérieur pour pouvoir conseiller ou orienter les étudiant-e-s en difficulté d'apprentissage.

DIMENSION INSTITUTIONNELLE

7. Promouvoir la réussite du plus grand nombre et le développement personnel de chacun.

C'est, par exemple, donner à chacun les mêmes chances de réussite, notamment en matière d'accès à l'information.

8. Travailler en équipe pluri- ou inter- disciplinaire à la réalisation de projets ou de programmes pédagogiques.

C'est, par exemple, partager son projet de cours avec les autres enseignant-e-s du programme, participer en équipe à une innovation pédagogique, etc.

DIMENSION SOCIO-PROFESSIONNELLE

9. Développer une pensée réflexive à l'égard de sa pratique pédagogique.

C'est, par exemple, évaluer ses enseignements, participer à des formations continues, mettre en place des projets de recherche en didactique ou en pédagogie.

10. Affronter les devoirs et les dilemmes éthiques de la profession d'enseignant-e en contexte d'enseignement supérieur.

C'est, par exemple, respecter les règles déontologiques sur le plan des relations entre professeur-e et étudiant-e-s, c'est vouloir s'inscrire dans une démarche continue de développement professionnel, c'est participer, en tant qu'intellectuel-le responsable, aux débats de société, etc.